

CH_VB 2005-2151 5001 vom 6. September 2005

Bundesverwaltung, 2005-09-06, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2005-2151_5001_

FR: CH_VB 2005-2151 5001 du 6 septembre 2005

IT: CH_VB 2005-2151 5001 del 6 settembre 2005

Erwägungen

E. 6

H 01.01.2006–31.12.2006 (Renouvellement) – 05-6871 / 102146 Orofrais SA, 1800 Vevey magasinage et livraison d’oeufs besoins spéciaux de consommation

E. 9

H 25.12.2005–26.12.2008 (Renouvellement) – 05-6873 / 101980 Jean Bärtschi SA, 2746 Crémines Atelier de décolletage horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques 3 H 01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement) – 05-6874 / 101641 A. Berger et Co, 2800 Delémont Décolletage horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques 2 H 01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

5002 – 05-6875 / 101598 Manufacture de boîtes de montres MRP SA, 2942 Alle Etampage, usinage CNC, polissage horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques 35 H 01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement) Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 05-6863 / 109419 Scholl-Metal SA, 1219 Le Lignon Interventions en construction métallique sur les autoroutes RN1 et de contournement de Genève horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 3 H

07.11.2005–08.11.2008 (Renouvellement) – 05-6877 / 100435 Presses Centrales Lausanne SA, 1002 Lausanne montage et impression «l’Agefi» horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques 21 H 04.09.2005–31.12.2005 (Renouvellement) Permis de travail pour les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr) – 05-6869 / 102141 Coop, Bâle Région Suisse Romande, 1762 Givisiez Surgelés besoins spéciaux de consommation 24 H

09.12.2005–10.12.2006 (Renouvellement) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l’octroi d’un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

5003 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – 05-6686 / 100765 Hort Coating Center SA, 3960 Sierre atelier de préparation des surfaces, sablage et plasma horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques 17 H, 16 F 06.11.2005–05.11.2008 (Renouvellement) – 05-6710 / 100974 Vallait SA, 3960 Sierre traitement et

conditionnement de boissons (lait, thés, jus de fruit) horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 27 H 11.09.2005–10.09.2008 (Renouvellement) Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr) – 05-6690 /

100110 Marmy Viandes en gros SA, 1470 Estavayer-le-Lac Débitage des carcasses en quartiers besoins spéciaux de consommation 3 H 01.01.2006–31.12.2006 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 05-6664 / 101976 Studer SA, 2555 Brügg BE laminage, tréfilage, traitement thermique horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

E. 12

H 09.10.2005–31.03.2006 (Renouvellement) Permis de travail pour les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr) – 05-6680 / 110410 Intertek Caleb Brett Inspections SA, 1005 Lausanne Opération besoins spéciaux de consommation 2 H, 2 F 01.08.2005–31.07.2008 (Nouveau permis)

5004 Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1) – 05-6665 / 101976 Studer SA, 2555 Brügg BE ateliers: laminage, tréfilage, traitement thermique horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

E. 16

H 01.01.2006–31.12.2008 (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48). 6 septembre 2005 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Domandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2005 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 35 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 06.09.2005 Date Data Seite 5001-5004 Page Pagina Ref. No 10 138 888 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.